

CONSEIL EXECUTIF

EB20/Min/1 Rev.1
1er août 1957

Vingtième Session

ORIGINAL : ANGLAIS

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE

Palais des Nations, Genève
Lundi 27 mai 1957, à 10 heures

PRESIDENT : Professeur G.A. CANAPERIA

puis : Sir John CHARLES

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Election du président, des vice-présidents et des rapporteurs ..	4
2. Adoption de l'ordre du jour	5
3. Comités du Conseil : Remplacement de membres	6
4. Programme de travail	13

Première séance

Lundi 27 mai 1957, à 10 heures

<u>Présents</u>	<u>Pays ayant désigné le membre</u>
Sir John CHARLES, <u>Président</u>	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dr Dia E. EL-CHATTI, <u>Vice-Président</u>	Syrie
Dr P.E. MOORE, <u>Vice-Président</u>	Canada
Dr Hafez AMIN, <u>Rapporteur</u>	Egypte
Dr A. da SILVA TRAVASSOS, <u>Rapporteur</u>	Portugal
Dr L. BAQUERIZO AMADOR	Equateur
Professeur G.A. CANAPERIA	Italie
Dr C. DIAZ-COLLER (Suppléant du Dr J. Zozaya)	Mexique
Dr M.A. FAQUIRI	Afghanistan
Dr H. van Zile HYDE	Etats-Unis d'Amérique
Dr M. JAFAR	Pakistan
Dr F. KOCH	République fédérale d'Allemagne
Dr C.K. LAKSHMANAN	Inde
Dr A.J. METCALFE	Australie
Professeur N.N. PESONEN	Finlande
Dr A.C. REGALA	Philippines
Dr L. SIRI	Argentine
Dr J.N. TOGBA	Libéria

Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies	M. G. PALTHEY M. S. SOTIROFF
Organisation internationale du Travail	Dr A. ANNONI
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Dr R. MANDE
Bureau de l'Assistance technique	M. P. OBEZ

Représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Association internationale de Pédiatrie	Professeur F. BAMATTER
Association internationale de Prophylaxie de la Cécité	Dr Béatrice GLOCKER Dr D. KLEIN
Association internationale des Femmes Médecins	Dr Vera J. PETERSON
Association médicale mondiale	Dr J. MAYSTRE
Comité international de la Croix-Rouge	Mlle L. ODIER
Conseil international des Infirmières	Mme G. VERNET
Fédération dentaire internationale	Dr C.L. BOUVIER
Fédération internationale des Hôpitaux	M. W.F. VEITNER
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	Dr Z.S. HANTCHEF
Organisation internationale contre le Trachome	Dr Béatrice GLOCKER

Secrétaire : Dr M.G. CANDAU
Directeur général

EB20/Min/1 Rev.1

1. ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES RAPPORTEURS : Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Le PRESIDENT, en ouvrant la vingtième session du Conseil exécutif, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et plus particulièrement à ceux qui participent à ses travaux pour la première fois. Il se déclare certain que le Conseil bénéficiera de leur expérience.

La tâche qu'il a à accomplir est simple : il doit présider la séance jusqu'à ce qu'un nouveau président soit nommé. Il demande aux membres de présenter des candidatures.

Le Dr JAFAR propose Sir John Charles.

Le Professeur PESONEN appuie cette proposition, qui est également appuyée par le Dr REGALA, le Dr da SILVA TRAVASSOS, et le Dr SIRI.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare Sir John Charles élu à l'unanimité.

Sir John Charles assume la présidence.

Le PRESIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils lui confèrent et de la confiance qu'ils lui témoignent. Il sait parfaitement qu'il est relativement inexpérimenté en matière de fonctionnement du Conseil, mais, étant donné l'atmosphère amicale qui y règne, il espère que s'il commet quelque erreur, il sera compris et excusé.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir présenter des candidatures pour les deux vice-présidences.

Le Dr JAFAR propose le Dr Moore et le Dr El-Chatti.

Le Dr TOGBA et le Professeur CANAPERIA appuient ces propositions.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare le Dr Moore et le Dr El-Chatti élus à l'unanimité et les invite à occuper leur siège de vice-président.

Il demande ensuite que des candidatures soient proposées pour les deux postes de rapporteurs, dont l'un doit être de langue anglaise et l'autre de langue française.

Le Dr JAFAR propose le Dr da Silva Travassos comme rapporteur de langue française et le Dr Hafez Amin comme rapporteur de langue anglaise.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare le Dr da Silva Travassos et le Dr Hafez Amin élus.

La séance est suspendue à 10 h.15 et reprise à 10 h.50.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR : Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Le PRESIDENT, en rappelant l'attention sur l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document EB20/1 Rev.1, annonce qu'il y a lieu d'y ajouter un quatrième point supplémentaire qui est le suivant : Amendement à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil exécutif. La documentation pertinente suivra.

Décision : L'ordre du jour provisoire, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

EB20/Min/1 Rev.1

3. COMITES DU CONSEIL : Remplacement de membres

Le PRESIDENT donne lecture d'une liste de suggestions pour les nominations aux divers comités du Conseil en remplacement des membres dont le mandat au Conseil exécutif est venu à expiration.

Comité permanent des Questions administratives et financières : Point 3 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT indique qu'il y a lieu de nommer trois nouveaux membres au Comité permanent des Questions administratives et financières pour remplacer le Dr Suárez, le Professeur Parisot, ainsi que lui-même, car il assistera aux séances de ce Comité en qualité de Président du Conseil exécutif. Il propose que le Dr van Zile Hyde soit nommé en remplacement du Dr Suarez, le Dr Togba en remplacement du Professeur Parisot, et le Professeur Canaperia pour le remplacer lui-même.

Aucune objection n'étant formulée, le Président donne lecture du projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Rappelant la décision contenue dans la résolution EB16.R12,

1. NOMME le Professeur G.A. Canaperia, le Dr H. van Zile Hyde et le Dr J.N. Togba, membres du Comité permanent des Questions administratives et financières pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr M. Jafar, du Lt. Col. C.K. Lakshmanan, du Dr P.E. Moore et du Dr A.C. Regala, qui font déjà partie du Comité permanent;

2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité; et

3. DECIDE que le Comité permanent se réunira avant la vingt et unième session du Conseil pour pouvoir présenter un rapport préliminaire au début de la session, afin que le Conseil puisse discuter ce rapport et formuler ses observations définitives à l'intention de l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 55 de la Constitution.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité. (voir résolution EB20.R1).

Comité permanent des Organisations non gouvernementales : Point 4 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT rappelle qu'il arrive souvent au Comité permanent des Organisations non gouvernementales de siéger en même temps que le Comité permanent des Questions administratives et financières. Il est donc préférable que ces deux comités aient une composition différente. Le seul siège vacant au Comité permanent des Organisations non gouvernementales est celui du Dr du Pré Le Roux. Le Président propose de nommer le Dr Metcalfe pour occuper ce siège. Les autres membres du Comité permanent, qui conserveront leur mandat, sont le Dr El-Chatti, le Professeur Pesonen, le Dr Siri et le Dr Zozaya.

EB20/Min/1 Rev.1

Le Dr JAFAR propose d'interchanger les membres désignés par le Président pour le Comité permanent des Organisations non gouvernementales et pour le Comité de la Fondation Léon Bernard. Le Professeur Canaperia serait nommé au Comité permanent et le Dr Metcalfe au Comité de la Fondation Léon Bernard.

Le Dr BAQUERIZO AMADOR se demande si la procédure proposée ne suscitera pas de difficultés du fait que les deux comités permanents du Conseil exécutif siègent parfois simultanément.

Le Dr JAFAR répond que, pour autant qu'il le sache, les deux comités permanents ne se réunissent pas en même temps. Le Comité permanent des Questions administratives et financières se réunit avant le Conseil exécutif, tandis que le Comité permanent des Organisations non-gouvernementales siège pendant les sessions du Conseil.

Le DIRECTEUR GENERAL fait observer que, si le Comité permanent des Questions administratives et financières se réunit avant le Conseil exécutif, il est aussi appelé à siéger pendant les sessions du Conseil, et c'est alors que les réunions des deux comités pourraient coïncider.

Le Dr JAFAR déclare que si ses souvenirs sont exacts, les deux comités n'ont jamais encore siégé en même temps. Il ne croit donc pas que sa proposition puisse créer des difficultés à cet égard.

Le Dr METCALFE demande si le Comité permanent des Organisations non gouvernementales se réunit également avant le Conseil exécutif. Dans l'affirmative, il lui serait malheureusement impossible d'y siéger.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que le Comité permanent des Organisations non gouvernementales se réunit seulement pendant les sessions du Conseil.

Le PRESIDENT déclare que le Conseil a donc le choix entre deux désignations possibles pour le siège vacant au Comité permanent des Organisations non gouvernementales. Il suggère que le Conseil vote au scrutin secret.

Le Professeur CANAPERIA et le Dr METCALFE s'étant déclarés disposés à se désister mutuellement en faveur de l'autre, le Dr JAFAR retire sa proposition.

Le PRESIDENT remercie le Dr Jafar. Il constate que la suggestion qu'il a présentée au sujet du remplacement du Dr du Pré Le Roux par le Dr Metcalfe réunit l'adhésion unanime. En conséquence, il soumet au Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

1. NOMME le Dr A.J. Metcalfe membre du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr Dia E. El-Chatti, du Professeur N. N. Pesonen, du Dr L. Siri et du Dr J. Zozaya, qui font déjà partie du Comité permanent; et

EB20/Min/1 Rev.1

2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité. (voir résolution EB20.R3)

Comité des Dons ou Legs : Point 6 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que deux sièges vacants sont à pourvoir au Comité des Dons ou Legs en remplacement du Dr Azuma et du Dr Maung Maung Gyi. Il suggère de nommer le Dr Faquiri et le Dr Koch. Le Dr Baquerizo Amador, qui fait déjà partie de ce Comité, reste en fonction.

En l'absence d'autres propositions, il soumet à l'approbation du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Vu la résolution EB13.R34,

1. NOMME le Dr M.A. Faquiri et le Dr F. Koch membres du Comité des Dons ou Legs pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr L. Baquerizo Amador qui fait déjà partie de ce comité; et

2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité. (voir résolution EB20.R3).

Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique : Point 5 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que les membres actuels de ce Comité sont le Professeur Pesonen et le Dr da Silva Travassos. Un seul siège est vacant, en raison du départ du Professeur Parisot, et le Président propose de le pourvoir en nommant le Dr Koch.

En l'absence d'autres propositions, il soumet à l'approbation du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

1. NOMME le Dr F. Koch membre du Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, en plus du Professeur N. N. Pesonen et du Dr A. da Silva Travassos qui font déjà partie de ce comité; et
2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité (voir résolution EB20.24).

Comité de la Fondation Léon Bernard : Point 8 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que lui-même et les deux Vice-Présidents, de par leurs fonctions officielles, deviennent membres du Comité de la Fondation Léon Bernard. Le siège précédemment occupé par le Dr El-Chatti devient donc vacant, de

EB20/Min/1 Rev.1

même que le siège occupé par le Professeur Parisot. Il suggère que le Professeur Canaperia remplace le Professeur Parisot et que le Dr da Silva Travassos remplace le Dr El-Chatti.

En l'absence d'objections aux désignations proposées, il soumet à l'approbation du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

En application des Statuts de la Fondation Léon Bernard,

ELIT le Professeur G.A. Canaperia et le Dr A. da Silva Travassos membres du Comité de la Fondation Léon Bernard pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité (voir résolution EB20.R5).

Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires : Point 7 de l'ordre du jour

Le **PRESIDENT** déclare que les membres du Comité mixte qui restent en fonctions sont le Dr Jafar, le Professeur Pesonen et le Dr Siri. Il y a lieu de procéder au remplacement du Dr Azuma et du Dr Cameron, au titre de membres de plein exercice de ce comité. Le Président propose de désigner le Professeur Canaperia et le Dr van Zile Hyde pour occuper ces deux sièges. Deux sièges de membres suppléants sont également vacants au Comité mixte en raison du départ du Dr Pharaon et du Dr Suárez. Le Président propose, pour les remplacer, le Dr Hafez Amin et le Dr Regala.

En l'absence d'autres propositions, il soumet à l'approbation du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

NOMME le Professeur G.A. Canaperia et le Dr H. van Zile Hyde Membres du Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires, et le Dr Hafez Amin et le Dr A.C. Regala membres suppléants, la participation de l'OMS à ce comité étant maintenant la suivante : Membres : Professeur G.A. Canaperia, Dr H. van Zile Hyde, Dr M. Jafar, Professeur N.N. Pesonen, Dr L. Siri; Suppléants : Dr Hafez Amin, Dr A.C. Regala.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité (voir résolution EB20.R6).

4. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT déclare que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'il désirait faire usage du droit, qui lui est accordé par l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil, de désigner un représentant qui assistera aux délibérations concernant le point 16 de l'ordre du jour : Mode de nomination des Directeurs régionaux. Pour répondre au désir exprimé par ce représentant, le Président suggère que l'on examine le point 16 de l'ordre du jour à la séance suivante, après l'interruption du déjeuner.

Il en est ainsi décidé.

EB20/Min/1 Rev.1

Le Président se demande si le Conseil ne préférerait pas tenir sa prochaine séance à 15 heures afin de donner aux membres le temps de prendre connaissance des rapports des Comités d'experts.

Le Dr BAQUERIZO AMADOR fait observer que les rapports ont été reçus le 25 mai, et que les membres du Conseil ont donc eu amplement le temps de les étudier; il estime qu'il serait préférable que le Conseil se réunisse à 14 h.30.

Le Dr TOGBA appuie cette suggestion car il espère que le Conseil pourra achever ses travaux le jour suivant.

Il est décidé que la séance de l'après-midi s'ouvrira à 14 h.30.

Le PRESIDENT propose que le Conseil tienne ses séances de 9 h.30 à 12 h.30 et de 14 h.30 à 17 h.30.

Le Dr JAFAR propose que les séances du matin commencent à 9 heures.

Il est décidé que les séances du matin commenceront à 9 heures.

La séance est levée à 11 h.25.



PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA PREMIERE SEANCE

Palais des Nations, Genève
Lundi 27 mai 1957, à 10 heures

PRESIDENT : le Professeur G.A. CANAPERIA

puis : Sir John CHARLES

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
1. Election du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs	4
2. Adoption de l'ordre du jour	5
3. Comités du Conseil - Remplacement de membres	6
4. Programme de travail	13

Note : Les rectifications au présent procès-verbal provisoire doivent être adressées au Chef de la Section des Documents et Actes officiels, Organisation mondiale de la Santé, Palais des Nations, Genève, Suisse, le 14 juillet 1957 au plus tard.

Première séanceLundi 27 mai 1957, à 10 heuresPrésentsSir John CHARLES, PrésidentDr Dia E. EL-CHATTI, Vice-PrésidentDr P.E. MOORE, Vice-PrésidentDr HAFEZ AMIN, RapporteurDr A. da SILVA TRAVASSOS, Rapporteur

Dr L. BAQUERIZO AMADOR

Professeur G.A. CANAPERIA

Dr C. DIAZ-COLLER (Suppléant du Dr J. Zozaya)

Dr M.A. FAQUIRI

Dr H. van Zile HYDE

Dr M. JAFAR

Dr F. KOCH

Dr C.K. LAKSHMANAN

Dr A.J. METCALFE

Professeur N.N. PESONEN

Dr A.C. REGALA

Dr L. SIRI

Dr J.N. TOGBA

Pays ayant désigné le membreRoyaume-Uni de Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord

Syrie

Canada

Egypte

Portugal

Equateur

Italie

Mexique

Afghanistan

Etats-Unis d'Amérique

Pakistan

République fédérale d'Allemagne

Inde

Australie

Finlande

Philippines

Argentine

Libéria

Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées

Organisation des Nations Unies	M. G. PALTHEY M. S. SOTIROFF
Organisation internationale du Travail	Dr A. ANNONI
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance	Dr R. MANDE

Représentants d'organisations inter-gouvernementales et non gouvernementales

Association internationale de Prophylaxie de la Cécité	Dr B. GLOCKER Dr D. KLEIN
Comité international de la Croix-Rouge	Mlle L. ODIER
Conseil international des Infirmières	Mme G. VERNET
Fédération dentaire internationale	Dr C.L. BOUVIER
Fédération internationale des Hôpitaux	M. W.F. VEITTE
Organisation internationale contre le Trachome	Dr B. GLOCKER
Association internationale de Pédiatrie	Professeur F. BAMATTER
Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge	Dr Z.S. HANICHEF
Association internationale des Femmes Médecins	Dr Vera J. PETERSON
Association médicale mondiale	Dr J. MAYSTRE

Secrétaire : Dr M.G. CANDAU
Directeur général

1. ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES RAPPORTEURS : Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Le PRESIDENT, en ouvrant la vingtième session du Conseil exécutif, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et plus particulièrement à ceux qui participent à ses travaux pour la première fois. Il se déclare certain que le Conseil bénéficiera de leur expérience.

La tâche qu'il a à accomplir est simple : il doit présider la séance jusqu'à ce qu'un nouveau président soit nommé. Il demande aux membres de présenter des propositions.

Le Dr JAFAR propose Sir John Charles.

Le Professeur PESONEN appuie cette proposition, qui est également appuyée par le Dr REGALA, le Dr da SILVA TRAVASSOS, et le Dr SIRI.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare Sir John Charles élu à l'unanimité.

Sir John Charles assume la présidence.

Le PRESIDENT remercie les membres du Conseil de l'honneur qu'ils lui confèrent et de la confiance qu'ils lui témoignent. Il ne sait que trop qu'il est relativement inexpérimenté en matière de fonctionnement du Conseil, mais, étant donné l'atmosphère amicale qui règne au Conseil, il espère que s'il commet quelque erreur, il sera compris et excusé.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir présenter des propositions pour les deux vice-présidences.

Le Dr JAFAR propose le Dr Moore et le Dr El-Chatti.

Le Dr TOGBA et le Professeur CANAPERIA appuient ces propositions.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare le Dr Moore et le Dr El-Chatti élus à l'unanimité et les invite à occuper leur siège de vice-président.

Il demande ensuite que des propositions soient présentées en ce qui concerne les deux Rapporteurs, dont l'un doit être de langue anglaise et l'autre de langue française.

Le Dr JAFAR propose le Dr da Silva Travassos comme Rapporteur de langue française et le Dr Hafez Amin comme Rapporteur de langue anglaise.

En l'absence d'autres propositions, le PRESIDENT déclare le Dr da Silva Travassos et le Dr Hafez Amin élus.

La séance est suspendue à 10 h.15 et reprise à 10 h.50.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR : Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Le PRESIDENT, en rappelant l'attention sur l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document EB20/1 Rev.1, annonce qu'il y a lieu d'y ajouter un quatrième point supplémentaire qui est le suivant : Amendement à l'article 26 du Règlement intérieur du Conseil exécutif. La documentation pertinente suivra.

Décision : L'ordre du jour provisoire, ainsi amendé, est adopté à l'unanimité.

3. COMITES DU CONSEIL : Remplacement de membres

Le PRESIDENT donne lecture d'une liste de suggestions pour les nominations aux divers Comités du Conseil en remplacement des membres dont le mandat au Conseil exécutif est venu à expiration.

Comité permanent des Questions administratives et financières : Point 3 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT indique qu'il y a lieu de nommer trois nouveaux membres au Comité permanent des Questions administratives et financières pour remplacer le Dr Suarez, le Professeur Parisot, et lui-même, car il assistera aux séances de ce Comité en qualité de Président du Conseil exécutif. Il propose que le Dr van Zile Hyde soit nommé en remplacement du Dr Suarez, le Dr Togba en remplacement du Professeur Parisot, et le Professeur Canaperia pour le remplacer lui-même.

Aucune objection n'étant formulée, il donne lecture du projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Rappelant la décision contenue dans la résolution EB16.R12,

1. NOMME le Professeur G.A. Canaperia, le Dr H. van Zile Hyde et le Dr J.N. Togba, membres du Comité permanent des Questions administratives et financières pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr M. Jafar, du Lt. Col. C.K. Lakshmanan, du Dr P.E. Moore et du Dr A.C. Regala, qui font déjà partie du Comité permanent;

2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce Comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit Comité; et

3. DECIDE que le Comité permanent se réunira avant la vingt et unième session du Conseil pour pouvoir présenter un rapport préliminaire au début de la session, afin que le Conseil puisse discuter ce rapport et formuler ses observations définitives à l'intention de l'Assemblée de la Santé, conformément à l'article 55 de la Constitution.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Comité permanent des Organisations non gouvernementales : Point 4 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT rappelle qu'il arrive souvent que le Comité permanent des Organisations non gouvernementales siège en même temps que le Comité permanent des Questions administratives et financières. Il est donc préférable que les membres de l'un de ces deux Comités ne soient pas membres de l'autre. Le seul siège vacant au Comité permanent des Organisations non gouvernementales est celui du Dr Du Pré Le Roux. Le Président propose de nommer le Dr Metcalfe pour occuper ce siège. Les autres membres du Comité permanent, qui conserveront leur mandat, sont le Dr El-Chatti, le Professeur Pesonen, le Dr Siri et le Dr Zozaya.

Le Dr JAFAR propose de remplacer l'un par l'autre les membres indiqués par le Président pour le Comité permanent des Organisations non gouvernementales et pour le Comité de la Fondation Léon Bernard. Le Professeur Canaperia serait nommé au Comité permanent et le Dr Metcalfe au Comité de la Fondation Léon Bernard.

Le Dr BAQUERIZO AMADOR demande si la substitution proposée ne suscitera pas de difficultés, en raison du fait que les deux Comités permanents du Conseil exécutif siègent parfois simultanément.

Le Dr JAFAR répond que, pour autant qu'il le sache, les deux Comités permanents ne se réunissent pas en même temps. Le Comité permanent des Questions administratives et financières se réunit avant le Conseil exécutif, tandis que le Comité permanent des Organisations non-gouvernementales siège pendant les sessions du Conseil.

Le DIRECTEUR GENERAL fait observer que, si le Comité permanent des Questions administratives et financières se réunit avant le Conseil exécutif, il est aussi appelé à siéger pendant les sessions du Conseil, et c'est à ce moment que les réunions des deux Comités pourraient coïncider.

Le Dr JAFAR déclare que, autant qu'il se le rappelle, les deux Comités n'ont jamais encore siégé en même temps. Il ne croit donc pas que sa proposition puisse créer des difficultés à cet égard.

Le Dr METCALFE demande si le Comité permanent des Organisations non gouvernementales se réunit également avant le Conseil exécutif. Dans l'affirmative, il lui serait malheureusement impossible d'y siéger.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que le Comité permanent des Organisations non gouvernementales ne se réunit que pendant les sessions du Conseil.

Le PRESIDENT déclare que le Conseil a donc le choix entre deux désignations possibles pour le siège vacant au Comité permanent des Organisations non gouvernementales. Il suggère que le Conseil vote au scrutin secret.

Le Professeur CANAPERIA et le Dr METCALFE s'étant déclarés disposés à se retirer en faveur de l'un ou de l'autre, le Dr JAFAR retire sa proposition.

Le PRESIDENT remercie le Dr Jafar. Il constate que la suggestion qu'il a présentée au sujet du remplacement du Dr Du Pré Le Roux par le Dr Metcalfe réunit l'adhésion générale. En conséquence, il soumet au Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

1. NOMME le Dr A.J. Metcalfe membre du Comité permanent des Organisations non gouvernementales pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr Dia E. El-Chatti, du Professeur N. N. Pesonen, du Dr L. Siri et du Dr J. Zozaya, qui font déjà partie du Comité permanent; et

2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce Comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit Comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Comité des Dons ou Legs : Point 6 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que deux sièges vacants sont à pourvoir au Comité des Dons ou Legs en remplacement du Dr Azuma et du Dr Maung Maung Gyi. Il suggère de nommer le Dr Faquiri et le Dr Koch, le Dr Baquerizo Amador, qui fait déjà partie de ce Comité, restant en fonctions.

En l'absence d'autres suggestions, il soumet à l'examen du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Vu la résolution EEL3.R34,

1. NOMME le Dr M.A. Faquiri et le Dr F. Koch membres du Comité des Dons ou Legs pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif, en plus du Dr L. Baquerizo Amador qui fait déjà partie de ce Comité; et
2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce Comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit Comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique : Point 5 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que les membres actuels de ce Comité sont le Professeur Pesonen et le Dr da Silva Travassos. Un seul siège est vacant, en raison du départ du Professeur Parisot, et le Président propose d'y nommer le Dr Koch.

En l'absence d'autres suggestions, il soumet à l'examen du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

1. NOMME le Dr F. Koch membre du Comité des Arriérés de Contributions au titre de l'Office international d'Hygiène publique pour la durée de son mandat au Conseil exécutif, en plus du Professeur N. N. Pesonen et du Dr A. da Silva Travassos qui font déjà partie de ce Comité; et
2. DECIDE que, au cas où l'un des membres de ce Comité serait dans l'impossibilité d'assister aux réunions, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil conformément aux dispositions de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, participera aux travaux dudit Comité.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

c. Comité de la Fondation Léon Bernard : Point 8 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que lui-même et les deux Vice-Présidents, en raison de leur qualité officielle, deviennent membres du Comité de la Fondation Léon Bernard. Le siège précédemment occupé par le Dr El-Chatti devient donc vacant, de

même que le siège occupé par le Professeur Parisot. Il suggère que le Professeur Canaperia remplace le Professeur Parisot et que le Dr da Silva Travassos remplace le Dr El-Chatti.

En l'absence d'objections à l'égard des désignations proposées, il soumet à l'examen du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

En application des Statuts de la Fondation Léon Bernard,

ELIT le Professeur G.A. Canaperia et le Dr A. da Silva Travassos membres du Comité de la Fondation Léon Bernard pour la durée de leur mandat au Conseil exécutif.

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires : Point 7 de l'ordre du jour

Le PRESIDENT déclare que les membres du Comité mixte qui restent en fonctions sont le Dr Jafar, le Professeur Pesonen et le Dr Siri. Il y a lieu de procéder au remplacement du Dr Azuma et du Dr Cameron, en qualité de membres de plein exercice de ce Comité. Le Président propose de désigner le Professeur Canaperia et le Dr van Zile Hyde pour occuper ces deux sièges. Deux sièges de membres suppléants sont également vacants au Comité mixte en raison du départ du Dr Pharaon et du Dr Suárez. Le Président propose, pour les remplacer, le Dr Hafez Amin et le Dr Regala,

En l'absence d'autres suggestions, il soumet à l'examen du Conseil le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif

NOMME le Professeur G.A. Canaperia et le Dr H. van Zile Hyde membres du Comité mixte FISE/OMS des Directives sanitaires, et le Dr Hafez Amin et le Dr A.C. Regala membres suppléants, la participation de l'OMS à ce Comité étant maintenant la suivante :

Membres : Professeur G.A. Canaperia
Dr H. van Zile Hyde
Dr M. Jafar
Professeur N.N. Pesonen
Dr L. Siri

Suppléants : Dr Hafez Amin
Dr A.C. Regala

Décision : Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

4. PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT déclare que le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a indiqué qu'il désirait faire usage du droit, qui lui est accordé par l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil, de désigner un représentant qui assistera aux délibérations concernant le point 16 de l'ordre du jour : Mode de nomination des Directeur régionaux. Pour répondre au désir exprimé par ce représentant, le Président suggère que l'on examine le point 16 de l'ordre du jour à la séance suivante, après l'interruption du déjeuner.

Il en est ainsi décidé.

Le Président se demande si le Conseil ne préférerait pas tenir sa prochaine séance à 15 heures afin de donner aux membres le temps de prendre connaissance des rapports des Comités d'experts.

Le Dr BAQUERIZO AMADOR fait observer que les rapports ont été reçus le 25 mai, et que les membres du Conseil ont donc eu amplement le temps de les étudier; il estime qu'il serait préférable que le Conseil se réunisse à 14 h.30.

Le Dr TOGBA appuie cette suggestion car il espère que le Conseil pourra achever ses travaux le jour suivant.

Il est décidé que la séance de l'après-midi commencera à 14 h.30.

Le PRESIDENT propose que le Conseil tienne ses séances de 9 h.30 à 12 h.30 et de 14 h.30 à 17 h.30.

Le Dr JAFAR suggère que les séances du matin commencent à 9 heures.

Il est décidé que les séances du matin commenceront à 9 heures.

La séance est levée à 11 h.25.